

RCS : LE PUY  
Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00180  
Numéro SIREN : 883 020 950  
Nom ou dénomination : 2MCL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001780

Désignation de l'entreprise		SASU 2MCL SERVICES			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		110 LOTISSEMENT DE L'ETANG 43200 YSSINGEAUX					
Numéro SIRET*		8 8 3 0 2 0 9 5 0 0 0 0 1 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		21		Durée de l'exercice précédent* <input type="text"/>			
					Exercice N clos le 31/12/2021		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012			
	{ Fonds commercial*						
	{ Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030		5 780	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
Total I (5)		044		048		5 460	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*						
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068		070		11 080
		{ Autres* (3)	072		074		278
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		110 173	
	Charges constatées d'avance *	092		094		287	
	Total II		096		098		121 819
Total général (I + II)		110		112		127 280	
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				2 000	
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136				( 20 113 )	
	Provisions réglementées	140					
	Total I		142				( 18 113 )
	Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				2 281	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		127 596		143 111	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176				145 393	
Total général (I + II + III)		180				127 280	
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199					
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	
				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SASU 2MCL SERVICES**

Néant  \*

Exercice N clos le  
31/12/2021

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210			
			et livraisons	215	214	28 857		
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217	218	61 453		
		{ services*						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222			
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	24		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	90 334		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
Variation de stocks (marchandises)*					236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	17 099		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240			
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : mobilier immobilier)			242	22 515		
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	1 077		
Rémunérations du personnel*					250	56 443		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 691		
Dotations aux amortissements*					254	320		
Dotations aux provisions					256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259	262	3		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	109 149			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	( 18 815)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280			
	Produits exceptionnels			(IV)	290			
	Charges financières			(V)	294	1 298		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306			
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>					310	( 20 113)		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	314	20 113		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés			247	330			
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et servce d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. sexdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647	350	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649		
			Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	354 20 113		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	372 20 113		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 2MCL SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 127 280 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 20 113 euros.

L'exercice a une durée de 21 mois, recouvrant la période du 22/04/2020 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

#### Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		5 781		5 781
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>5 781</b>		<b>5 781</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		321		321
Immobilisations financières				
<b>Total</b>		<b>321</b>		<b>321</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>5 460</b>

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 781		5 781
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>5 781</b>		<b>5 781</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 647 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 081	11 081	
Autres	279	279	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	287	287	
<b>Total</b>	<b>11 647</b>	<b>11 647</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	200	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	200	10,00

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 145 393 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 282	2 282		
Dettes fiscales et sociales	15 515	15 515		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	127 596	127 596		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>145 393</b>	<b>145 393</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	127 596			

#### Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NP	696
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	2 464
ORG.SOCIAUX / CP.	466
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	350
FORMATION CONTINUE A PAYER	439
<b>Total</b>	<b>4 416</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ASSURANCES, PERIODE D AVANCE	287		
<b>Total</b>	<b>287</b>		

## 2MCL SERVICES

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 2 000 €

- :-

Siège social : YSSINGEAUX (Haute-Loire)  
110 Lotissement de l'Etang, Lieu-dit Le Piny Haut

- :-

883 020 950 R.C.S. LE PUY EN VELAY

### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 12 MAI 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

### TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 20 113,04 euros de la manière suivante :

- Au compte « Report à nouveau » : .....	- 20 113,04 €
TOTAL	- 20 113,04 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre de l'exercice visé par ce texte et soumis à l'approbation de la présente assemblée, étant précisé qu'il s'agit du premier exercice social.

CERTIFIÉ  
CONFORME

LE PRESIDENT

174